
ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.039

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 février 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 février 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par Mme Nadine DAVID
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Philippe CUSSAC
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par Mme Océane FERNANDES

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : INSTALLATION DE MATÉRIEL DE VIDÉOSURVEILLANCE -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (F.I.P.D.R.)

RAPPORTEUR : M. CUSSAC

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 abstention

Dans le cadre de sa politique de sécurité, la Ville de ROYAN souhaite installer des systèmes de vidéosurveillance Place du Docteur Gantier (2 caméras), Rond-Point Boulevard Clemenceau / Boulevard De Lattre de Tassigny (2 caméras), Rond-Point Boulevard Franck Lamy (2 caméras) et Rond-Point du Commandant Thibaudeau (2 caméras).

Le coût global pour la fourniture et la pose de l'ensemble du matériel de vidéosurveillance s'élève à 29.339,64 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à solliciter une subvention au taux maximum de 50% au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R.).

FIPDR	14.669,82€ HT
Autofinancement	14.669,82€ HT
Montant de l'opération (subventionnable)	29.339,64€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de renforcer la sécurité dans la ville par l'installation de matériel de vidéosurveillance,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver l'installation des systèmes de vidéosurveillance sur les lieux suivants: Place du Docteur Gantier, Rond-Point Boulevard Clemenceau / Boulevard De Lattre de Tassigny, Rond-Point Boulevard Franck Lamy, Rond-Point du Commandant Thibaudeau, pour un montant de 29.339,64€ HT (soit 35.207,57€ TTC) et pour laquelle la commune :
- sollicite l'aide financière du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) au taux de 50 %, soit 14.669,82€ HT,
- s'engage à financer la totalité de l'opération, soit 35.507,57 € TTC sur le budget communal,
- indique que les travaux seront exécutés courant juin 2024,
Et,
- atteste que la commune récupère la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),

MISE EN LIGNE LE 22-02-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240220-DCM24-039-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

- indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- précise qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Denis MOALLIC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 février 2024